

Mais que dire aujourd'hui? Malgré la situation critique que suscite l'inflation au Canada, nous voyons le ministre des Finances proposer un autre relèvement de la taxe qui, lorsqu'elle s'établissait à 6 p. 100, était considérée comme une taxe inique par le chef du parti libéral de l'époque. Je vous affirme, monsieur le président, que la disposition de la mesure prévoyant l'augmentation de la taxe de vente est on ne peut plus inique.

Je vais plus loin. Étant donné que l'accroissement de la taxe de vente a eu des répercussions sur le commerce et le coût de la vie, que le coût de la vie a haussé dans l'intervalle, que cette proposition a fait outrage au public et vu, surtout, que les chiffres d'un mois,—celui d'avril,—concernant les recettes et les dépenses du pays ont dépassé de beaucoup l'estimation que le ministre des Finances a fournie à la Chambre relativement aux dépenses et aux recettes estimatives de l'année complète, j'affirme que le ministre n'est plus fondé à imposer aux Canadiens ce relèvement de la taxe de vente.

Si le Gouvernement n'était pas si arrogant, si, moins chatouilleux, il ne redoutait pas tellement d'essayer une humiliation, le ministre des Finances, pour peu qu'il mesurât combien l'inflation et la montée en flèche du coût de la vie pèsent sur la population, reconnaîtrait, devant la Chambre des communes, qu'il a commis des erreurs. La Chambre applaudirait à un acte qu'elle jugerait louable de la part du ministre. Voici le langage que nous tiendrait le ministre: "J'avoue avoir erré. Je n'ai pas su apprécier jusqu'à quel point l'inflation augmente chez nous le produit de l'impôt; j'ai sous-évalué le rendement de la taxe existante. Comme je sais que cette taxe favorise tout particulièrement l'inflation, qu'elle stimule les forces inflationnistes et leur imprime un nouvel élan, je demande à la Chambre la permission de retirer cet article du projet de loi."

M. Graydon: Un ministre repentant.

M. Fleming: C'est, j'en suis convaincu, cette répugnance qu'éprouve le Gouvernement à poser un acte qui pourrait être jugé comme une humiliation politique qui empêche le ministre des Finances de renoncer aujourd'hui à ce relèvement inique de la taxe de vente.

M. Shaw: Si le ministre des Finances désire retirer cet article du projet de loi, c'est avec plaisir que je m'abstiendrai de parler. Mais, évidemment, le ministre n'en a pas l'intention.

Depuis le jour de l'exposé budgétaire, le 10 avril, jusqu'aujourd'hui, mes collègues et moi avons profité de toutes les occasions pour nous attaquer à ce relèvement de 25 p. 100

[M. Fleming.]

de la taxe de vente. Parfois je pense que si le Gouvernement avait délibérément cherché un moyen d'exaspérer, de contrarier et de mettre en colère la population, il n'aurait pas pu trouver de meilleur moyen d'arriver à cette fin.

Au cours du débat sur le budget, les membres de l'opposition ont exposé de nombreux arguments qui, à mon avis, devraient convaincre tout le monde que le Gouvernement serait bien avisé de retirer cette proposition. N'est-ce pas un indice important qu'aucun argument n'ait été exposé en faveur de la proposition? A mon avis, on peut conclure beaucoup de choses du fait que ces arguments ont brillé par leur absence.

Je puis ajouter qu'au cours d'entretiens que j'ai eus avec des membres de tous les groupes représentés à la Chambre, j'ai constaté que nombre d'entre eux étaient d'accord au sujet des principales caractéristiques de cette taxe. J'ai signalé dans un discours antérieur qu'on s'est exprimé de façon assez catégorique au sujet du relèvement projeté. J'ai dit qu'on a employé les mots: méchant, inique, infâme, insidieux et pernicieux.

Les événements survenus depuis l'annonce du budget, la majoration du coût de la vie depuis le débat précédent donnent à ces mots une signification encore plus grande aujourd'hui qu'au moment où les députés les ont prononcés. Rien ne nous justifie de modifier l'attitude que nous avons adoptée alors sur la résolution relative à la taxe d'accise. Il nous est impossible de concevoir un seul instant pourquoi le Gouvernement insiste pour appliquer cette majoration de taxe. Les chiffres fournis par le député d'Eglinton et d'autres au sujet des recettes de l'État donnent l'impression qu'aucune raison valable ne motive cette taxe.

Nous ne pouvons admettre que le Gouvernement ait raison lorsque nous nous arrêtons à penser que les Canadiens à faibles revenus trouvent de plus en plus difficile de se procurer les nécessités de la vie. Nous ne voyons pas pourquoi le Gouvernement adopte la décision de majorer la taxe de vente de 25 p. 100. Il y a certainement d'autres solutions. Le représentant de Peace-River affirme que le domaine des impôts sur les corporations offre des possibilités auxquelles le Gouvernement devrait s'arrêter au lieu de majorer de 25 p. 100 la taxe de vente.

Après mon discours du premier mai, on m'a pris à partie parce que j'avais déclaré que la taxe de vente est, en fait, l'impôt sur le revenu des pauvres. Le *Leader-Post* de Regina a consacré un éditorial à ce sujet. On y disait, en résumé, que ceux qui touchent un revenu au moins égal au dégrèvement accordé à l'égard de l'impôt sur le revenu ne peuvent